



Commission Régionale Football Loisirs

SAISON 2025/2026

PROCÈS-VERBAL N°22

Réunion du : Mercredi 08 avril 2026

Animateur : M. AUVITU

Présents : Mme GOFFAUX, MM. ELLIBINIAN, WODKOWSKI, LE CAVIL, GUILLAUME, DRUART.

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Réorganisation du calendrier

La Commission est contrainte de réorganiser la programmation des rencontres en raison d'un manque de créneaux, lié aux fermetures programmées jusqu'au 30 juin (Biancotto et Tour à Parachute le lundi soir, ainsi que Lenglen T3 le samedi matin), ainsi qu'à des fermetures ponctuelles, notamment au stade Émile Anthoine le 21 avril 2026.

Un nouveau calendrier a été mis en place. **Aucun report n'est envisageable**

CHALLENGE JEAN VERBEKE – FOOT LOISIR

541356 – CAP 12 AS (Poule A)

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe de CAP 12 AS.

CRITERIUM FOOT A 7

La finale se déroulera le 01/06/2026 à 20h30 au stade Déjerine 75020 PARIS.

55589694 – FC PARISII / SUPPORTERS OL du 02/04/2026 (1/2 Finale)

La Commission demande aux deux équipes la composition de leurs équipes ainsi qu'un rapport sur les faits dérouler lors de la rencontre